



Les autorités tunisiennes s'efforcent à légaliser le racisme avec la bénédiction européenne

29 mars 2024

Voilà bientôt plus d'un an, en février 2023, le président tunisien Kais Saïed prononçait un discours aux connotations racistes, considérant que la présence en Tunisie de migrants africains originaires du sud du Sahara conduisait à "la violence, à des crimes et à des pratiques inacceptables" et prétendait qu'il s'agissait là "en partie d'un complot criminel visant à modifier la composition démographique de la Tunisie" et « à éloigner le pays des valeurs des "nations arabes et islamiques" ».

Depuis cette date, les migrants n'ont cessé d'être la cible de campagnes de violences, de descentes et d'attaques dans les lieux publics et privés ainsi que de déplacements forcés vers les frontières désertiques. Récemment, des vidéos documentant des attaques brutales d'une violence extrême à leur encontre ont été diffusées et des témoignages fiables ont confirmé que les campagnes d'expulsion de leur travail, de leur logement et le déplacement vers les frontières algériennes et libyennes n'ont pas cessé depuis, de même que les arrestations dans les commissariats et les centres de détention, hors de tout cadre légal.

Le dernier événement en date est l'arrestation de l'ex-président de l'Association des étudiants et stagiaires africains, Christian Kwongang, dans un centre de détention situé à El Ouardia, qui est, selon des organisations internationales et tunisiennes de droits humains, "une zone de non droit où les personnes sont arbitrairement privées de leurs libertés".

Il semble que ces campagnes de violence, de persécution, d'arrestation et de déplacement forcé à l'encontre des migrants rencontrent l'approbation de la plupart des gouvernements européens qui ne voient dans le régime tunisien - comme dans tous les régimes autoritaires du sud de la Méditerranée - qu'un barrage solide empêchant l'afflux de migrants et de demandeurs d'asile par tous moyens, y compris illégaux.

Pour rappel, la signature du mémorandum d'entente entre l'Union européenne et le président tunisien en juillet 2023 a coïncidé avec des crimes commis contre des migrants africains, violant leurs droits, les déplaçant et les torturant, certains mourant de faim et de soif dans le désert. Ceci a suscité des réactions indignées de la part des organisations de droits humains, nationales et internationales, qui estiment que les gouvernements de droite de l'Union européenne ne se soucient ni de la vie des migrants, ni de leurs droits et ne respectent pas les accords de partenariat signés antérieurement avec les pays du sud de la Méditerranée qui stipulent le respect des droits humains, et ne voient dans l'État tunisien et ses appareils de sécurité qu'un obstacle empêchant l'arrivée des migrants ainsi qu'un « partenaire » prêt à reprendre les migrants tunisiens que l'Europe rejette, au prix de violations flagrantes du droit européen et du droit international.

Le Comité pour le respect des libertés et des droits humains en Tunisie, attaché aux principes des droits humains et aux droits des migrants et des demandeurs d'asile :

- Dénonce les campagnes racistes ciblant les migrants africains subsahariens et renouvelle son appel à l'État tunisien pour cesser de diffuser des discours racistes, arrêter les campagnes de violence, de déplacement et de détention menées par les forces de sécurité et mettre fin à la diffusion dans l'espace virtuel des discours de haine par des partisans du régime ;
- Soutient le droit de Christian Kongang à défendre les droits des étudiants africains et appelle à sa libération ainsi qu'à celle de tous les étrangers détenus injustement et à la fermeture des centres de détention qui ne respectent pas les normes humanitaires minimales ;
- Appelle les organisations de droits humains des deux rives de la Méditerranée à exprimer leur rejet des violations ciblant les migrants et à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils respectent le droit international et les traités protégeant les droits des migrants et des demandeurs d'asile.